

Faire une demande d'acte d'état civil en ligne (naissance, mariage, décès...)

Si vous avez besoin d'un **acte de naissance**, **acte de mariage** ou **acte de décès**, vous pouvez facilement en faire la demande en ligne via le site officiel du gouvernement : service-public.fr.

Voici comment faire, étape par étape :

Étape 1 : Accéder au site officiel

1. Rendez-vous sur service-public.fr.
2. Il est même conseillé de rentrer directement dans la barre de votre moteur de recherche « **Document demandé service public fr** »

Étape 2 : Créer un compte (si nécessaire)

1. Si vous n'avez pas encore de compte, cliquez sur "**Se connecter**" en haut à droite du site.
2. Si vous avez des identifiants France Connect, alors cliquez dessus, sinon, créez un compte service-public.fr.
3. Remplissez les informations demandées (nom, prénom, adresse mail...).
4. **Vérifiez votre boîte mail** : vous recevrez un message pour confirmer la création de votre compte. Cliquez sur le lien de confirmation pour finaliser l'inscription.

Étape 3 : Faire la demande de l'acte

1. Choisissez le type d'acte que vous souhaitez demander (naissance, mariage ou décès).
2. Remplissez le formulaire en ligne :
 - Informations sur la personne concernée par l'acte.
 - Votre lien avec cette personne (si vous n'êtes pas concerné directement).
 - Adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir l'acte.
3. Validez et envoyez votre demande.

Étape 4 : Suivi et réception du document

- **Délai** : Comptez environ **20 jours** pour recevoir l'acte demandé.
- **Suivi** : Pensez à **vérifier régulièrement votre boîte email**. Vous recevrez des informations sur l'avancement ou la validation de votre demande.

Bon à savoir :

- La démarche est **gratuite**.
- Si vous avez des difficultés pour remplir le formulaire, n'hésitez pas à demander de l'aide auprès de l'Association d'Entraide des Français de Douala.